



Séance du 26 novembre 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9			L'an deux mille vingt-quatre, Le vingt-six du mois de novembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.		
Date de convocation : 21/11/2024 Date d'affichage : 28/11/2024			Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Jean-Michel GRAS, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean-Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT.		
VOTE	Abstention	/	Absent excusé : Claude COMTE, Ludivine GERARDIN, Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.		
	Contre	/			
	Pour	9			

DÉLIBÉRATION 2024-34

***Ouverture du 1/4 des crédits d'investissement
du BP 2024 au BP 2025***

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « jusqu'à l'adoption du Budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour l'exercice 2024, le montant budgétisé des dépenses d'investissement, hors chapitre 16, s'élève à 521 600 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'ouvrir des crédits au BP 2025 en dépenses d'investissement dans la limite de
521 600 € / 4 = **130 400 €**,
- ✓ **AFFECTE** cette somme aux comptes suivants :
 - 2117 bois et forêt 2 500.00€
 - 21314 bâtiments culturels et sportifs (Halle) 50 000.00€
 - 2138 autres constructions (mur soutènement) 77 900.00€
- ✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite fixée ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

